



COMMUNE DE SAINT-USAGE

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/011

Délégation de signature des récépissés de dépôt de demande d'autorisation de droit des sols – Madame Sylvie COMBET

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L423-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-10 du 21 mars 2026 portant élection du Maire;
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature des récépissés de dépôt de demande d'autorisation de droit des sols;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Sylvie COMBET fonctionnaire territorial ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Madame Sylvie COMBET agent titulaire exerçant l'emploi permanent de Secrétaire de mairie, née le 28 janvier 1968, est déléguée pour une durée indéterminée sous notre surveillance et notre responsabilité, pour instruire les dossiers d'autorisation de droit des sols, et pour délivrer le récépissé de dépôt de cette autorisation.

Article 2 : Le Secrétaire général est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 3 : Le présent arrêté sera publié, et transmis au contrôle de légalité et au Procureur près le tribunal judiciaire du ressort de la commune. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif (22 rue d'Assas – 21000 DIJON) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Président du Centre de gestion
- au Contrôle de légalité

Notifiée à l'agent, le 23 mars 2026

Fait à Saint-Usage, le 23 mars 2026



Le Maire,
Rachid BOULAHYA

Nomenclature arrêtée : 5.5 Délégations de signature